

La Newsletter adm



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres

Par les conseillers techniques
et les services administratifs



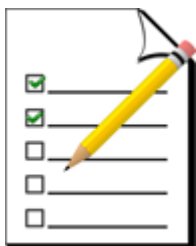
Référéntes Directeurs

GDDE

Le troisième Groupe Départemental des Directeurs d'Ecoles se tiendra le mardi 13 juin.

Si vous avez des questions, des suggestions, des remarques, vous pouvez les transmettre aux référentes directeurs du département.

TO DO LIST



- Diffuser les décisions de poursuite de scolarité pour signature.
- ONDE : mettre en admission acceptée les nouveaux élèves inscrits en mairie.
- Réaliser les derniers exercices de sécurité.
- Planifier le troisième Conseil d'Ecole et envoyer les invitations.
- Planifier un Conseil des maitres relatif au suivi des élèves, à leur répartition et au bilan du projet d'école.

Contact référentes directeurs :

- Nord (circonscriptions de Parthenay, Bressuire et Thouars) :

Céline DANHIEZ – referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr

- Sud (circonscriptions de Niort, Marais, Melle et St Maixent) :

Gaëlle LAFOIX – referent.directeursud79@ac-poitiers.fr – 06 17 91 11 12



Prévention départementale

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

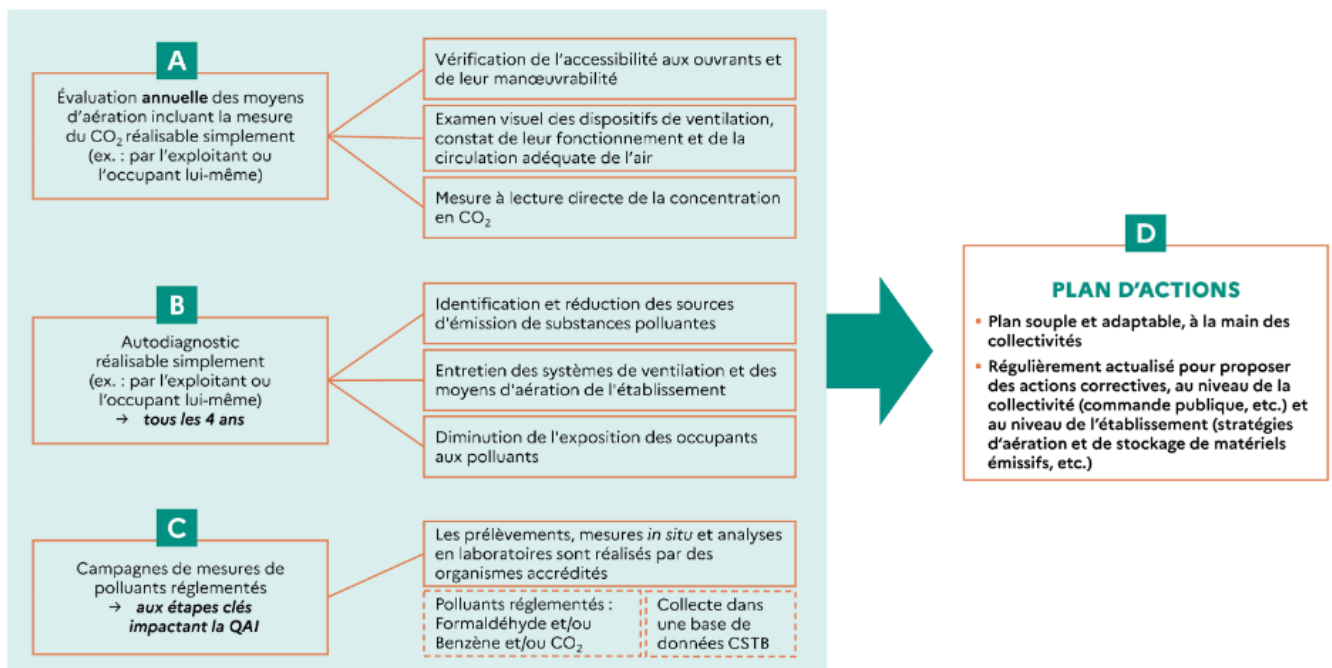
La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu **obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur** dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement).

Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants :

- les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes garderies...);
- les centres de loisirs ;
- les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degrés (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées...).

Le dispositif réglementaire obligatoire a évolué **depuis le 1^{er} janvier 2023** (cf schéma synthétique ci-dessous extrait de la plaquette d'information à destination des élus éditée par le CEREMA)

Schéma synthétique du dispositif révisé de surveillance de la qualité de l'air intérieur au titre du code de l'environnement



Le nouveau dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur devra être mis en œuvre dans les écoles selon des modalités et un calendrier qui pourront faire l'objet d'échanges en conseil d'école, sachant que la première évaluation annuelle des moyens d'aération est à réaliser **au plus tard au 31 décembre 2024**.

RESSOURCES :

[Plaquette information élus surveillance QAI](#)

[Guide surveillance QAI dans les ERP](#)



Service du **P**arcours de l'**E**lève et du soutien aux écoles et aux établissements

Le dernier délai pour la saisie des décisions de passage et validation de la saisie était lundi **22 mai 2023**.
Date limite de recours des parents aux décisions de passage auprès des directeurs : **mardi 30 mai 2023**.



Service des Emplois et des Enseignants des Ecoles publiques

Campagnes d'avancement :

Notes de service relatives à la campagne d'avancement à la hors classe :

<https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/tableau-d-avancement-a-la-hors-classe-professeurs-des-ecoles-campagne-2023-320479.kjsp?RH=1192696847494>

Et d'avancement à la classe exceptionnelle :

<https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/tableau-d-avancement-a-la-classe-exceptionnelle-professeurs-des-ecoles-campagne-2023-321455.kjsp?RH=1192696847494>

Mouvement :

Poste à profil : publication de la note de service relative à la seconde campagne PAP

<https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/appel-a-candidature-sur-postes-a-profil-pap-des-personnels-enseignants-du-1er-degre-rentree-2023-campagne-n-2-321671.kjsp?RH=1192696847494>

Les candidatures devront parvenir, après avis de l'IEN de circonscription, pour le jeudi 25 mai 2023.

Mouvement intra-départemental : publication des résultats le vendredi 2 juin 2023.



Service des Affaires Générales et Financières

- Stages de réussite vacances d'été : 2 sessions sont prévues : du 10 au 13 juillet ou du 28 au 31 août, selon le choix des écoles. Les écoles volontaires doivent se signaler auprès de l'IEN (note envoyée à toutes les écoles le 15 mai).
- CDAS : la prochaine réunion se tiendra jeudi 1er juin à la DSDEN.



Social et Santé

Mise en ligne de la nouvelle [fiche d'urgence non confidentielle](#) pour la rentrée scolaire 2023/ 2024